

Procès-verbal de la réunion du Comité d'Hygiène et Sécurité du 15 octobre 2008

Sommaire

I. Approbation des procès-verbaux des CHS des 8 janvier et 15 avril 2008.....	4
II. Suivi des actions du CHS (pour information)	4
III. Désignation de la personne compétente en radioprotection (pour avis)	15
IV. Rapport d'inspection des ateliers (pour information)	17
V. Rapport d'activité médicale 2007 (pour information).....	19
VI. Point sur l'aire de livraison (pour information)	31
VII. Comptes-rendus des visites CHS : agence comptable, jardin des Tuileries, atelier électromécanique, musée Eugène Delacroix (pour information)	37
VIII. Visites CHS 2nd semestre 2008 (pour information).....	40
IX. Questions diverses.....	41

Représentants de l'administration :

M. Didier SELLES

Mme Carole ETIENNE-BOISSEAU

M. Alain BOISSONNET

M. Jean-Marc IROLLO (Secrétaire)

M. Serge LEDUC (excusé)

M. Hervé BARBARET (excusé)

Mme Sophie LEMONNIER

M. Jean-Pierre CLEMENT

Mme Catherine GUILLOU

M. Bruno CORDEAU

Membres de droit :

Médecins de prévention

Dr Françoise MOREAU

Personnes qualifiées :

Inspecteur hygiène et sécurité

M. Yann ROGIER

ACMOs

Mme Alix HARROUK

Mme Françoise LABRE

Mme Christine LALO

M. Stéphane BERNARD

M. Alain BALDACCHINO

Mme Yves-Lise LAMBERT

Mme Nathalie TCHENQUELA (excusée)

Chargée de mission hygiène, sécurité et conditions de travail

Mme Brigitte COTTEVERTE

Psychologue

Mme Nathalie DURKHEIM

Délégué à la sécurité et à la sûreté

M. Jean-Raoul ENFRU (excusé)

Chef du service formation et GPEC

Mme Hélène MAHE

Experts administration :

M. Xavier MILAN

Mme Laetitia GIRBEAU

M. Marc TRISTANT

Capitaine DUARTE-PAIXAO (SPSI)

Mme Brigitte CASTAN

Mme Farida LAIDAOU

M. Jacques METTOUDI

Représentants du personnel :

CGT :

Mme Anne-Marie HADBI

Mme Christa HENOCQ

Mme Catherine MALLEGOL

M. Didier MARTIN

M. Sébastien NEE

M. Franck BOYER

M. Gary GUILLAUD

M. Nabil LAHIANE

M. Manuel MERLET

Mme Nacéra TAIBI

CFDT :

Mme Sophie BERTHOMIEUX

Mme Delphine DUQUESNOY

SUD CULTURE :

Mme Sophie AGUIRRE

M. Mathias BOGNON

Mme Marie COADIC

Mme Elisa FRIEDRICH (excusée)

M. Benjamin FAVREAU

Mme Elise MULLER

Experts organisations syndicales :

Mme Elisabeth JOSPITRE (CFDT, excusée)

La séance s'ouvre le 15 octobre 2008 à 9h10, sous la présidence de M. SELLES.

M. SELLES

Je demande à Jean-Marc Irollo de faire l'appel.

M. Irollo procède à l'appel. Un certain nombre d'experts ont été nommés :

- *pour l'Administration : M. Milan, le Capitaine Duarte-Paixao, Mme Castan, Mme Girbeau, Mme Laidaoui (point 6), M. Tristant (point 6) et M. Mettoudi (point 3)*

Mme Jospitre pour la CFDT est excusée.

Le secrétaire adjoint de séance est la CGT.

I. Approbation des procès-verbaux des CHS des 8 janvier et 15 avril 2008

M. SELLES

Avez-vous des remarques ?

Mme AGUIRRE

Concernant le PV du 15 avril, l'explication du vote de Sud Culture sur le PAPRIPACT n'est pas inscrite. Sud Culture avait voté pour et nous devons nous expliquer. Nous avons voté pour, car nous considérons que nos remarques ont été prises en compte.

M. SELLES

D'accord, nous rectifierons. Sous cette réserve, je propose l'approbation des deux PV.

Les deux PV sont approuvés à l'unanimité moins une abstention de la CGT.

II. Suivi des actions du CHS (pour information)

Mme COTTEVERTE

Nous avons procédé comme d'habitude, en établissant un tableau de suivi sur les actions réalisées et en cours. Nous pouvons le reprendre et répondre aux questions.

Mme COADIC

Je souhaiterais savoir quand a débuté la procédure de recrutement du second médecin.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

L'avis de vacance a été publié, la procédure de recueil des candidatures est en cours. Les travaux du bureau ont été réalisés, l'équipement de nouveaux bureaux est également en cours. Nous espérons que le nouveau médecin pourra prendre place dès sa nomination dans le nouveau bureau que la DAMT a aménagé.

M. MERLET

Concernant l'affectation du nouveau médecin, s'agit-il d'une fonction à temps plein ou partiel ?

Mme ETIENNE-BOISSEAU

C'est un mi-temps.

M. MERLET

Où en sont les travaux de l'extension médiathèque ? Il est dit que la visite aura lieu après ces travaux. Cela est indiqué page 2.

Mme LABRE

Cela doit être un copié collé du dernier suivi, car il n'y a pas de travaux en cours.

M. MERLET

Donc la phrase est fausse, merci. Concernant la création du dossier informatique partagé CHS, celui-ci est vide.

Mme COTTEVERTE

Oui. Il a été créé par le service informatique. Dès que ce premier suivi sera validé, le dossier sera intégré avec les tableaux. Il a été créé à partir de la liste mise à jour des personnes présentes au CHS. Il est au nom de chaque organisation syndicale, et non nominatif.

M. NEE

Qui va fournir les informations contenues dans ce dossier ?

Mme ETIENNE-BOISSEAU

La direction. Cela a été fait par rapport à votre demande de pouvoir être informé entre deux CHS des différentes avancées.

M. MERLET

Concernant les dotations aux agents du jardin des Tuileries. Il était indiqué que les agents avaient le droit à une parka et un pull Gore tex, et nous nous demandions si ce dernier était toujours d'actualité.

Mme LAIDAOUI

L'ensemble est conservé.

Mme AGUIRRE

Ce serait bien qu'il soit mis en place une sorte de « fonds de roulement » d'équipements, afin que les nouveaux affectés puissent bénéficier tout de suite d'un équipement, sans devoir en acheter pour les premiers mois.

M. MERLET

Concernant le point 7, nous avons remarqué que la diffusion de la plaquette de sensibilisation sur l'insertion des personnes handicapées n'avait pas été faite dans tous les services. Nous pensions à l'éventualité de diffuser ce type d'informations avec les fiches de paie.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Nous avons assuré la diffusion de la plaquette avec le nombre d'exemplaires nécessaires à l'ensemble des services. Certains services ne sont peut-être pas allés jusqu'au bout dans la transmission. Le problème posé par la diffusion avec les fiches de paie, c'est l'épaisseur de la plaquette, qui ne rentre pas dans l'enveloppe. Nous allons sonder les services pour savoir si la diffusion a eu lieu, et sinon pour qu'ils la mettent en place rapidement.

Mme HENOCQ

Concernant le point 8, pour une chose qui a été évoquée il y a plus d'un an, le chef d'atelier a fait une demande de peinture antidérapante. Qu'en est-il ?

M. BOISSONNET

Cela est commandé.

M. NEE

Il manquerait également une porte d'accès.

Mme LEMONNIER

Elle est en cours de livraison. C'est la dernière chose qui reste à finaliser sur le chantier à part la peinture antidérapante – commandée postérieurement.

M. MERLET

Concernant les travaux auditorium, nous sommes très satisfaits qu'ils aient enfin été réalisés, pendant une période de près de deux ans après les avoir réclamés à plusieurs reprises en CHS.

Concernant les actions en cours, vous indiquiez dans le précédent document que la redistribution des locaux de la régie haute serait mise en place après le déménagement au Louvre des Antiquaires. Vous indiquez désormais que cette redistribution des locaux est « à étudier suite à la réorganisation du pôle culturel ». Au niveau du calendrier, c'est à peu près la même chose, mais pas en termes de cause/effet. Vous indiquiez également dans le précédent document que la possibilité d'attribution

d'un bureau serait étudiée au 1^{er} semestre 2008. Il s'agit maintenant du 1^{er} trimestre 2009. D'un document à l'autre, vous repoussez les dates et changez les justifications, comment cela se fait-il ?

M. SELLES

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il a fallu un certain temps pour obtenir le Louvre des antiquaires, soit 1 800 m² supplémentaires que nous n'avons eus qu'en début d'année. Cela explique que les aménagements collatéraux soient éventuellement revus dans le temps. Confirmez-vous, M. Boissonnet, ce nouveau délai du premier trimestre 2009 ?

M. MERLET

Encore faut-il que la date ne soit pas à nouveau repoussée au prochain CHS.

M. BOISSONNET

Oui, je le confirme. Les aménagements du 151, rue de Rivoli seront achevés de telle sorte que les déménagements vers les nouveaux bureaux commencent à partir du 27 octobre. Ces déménagements vont permettre de libérer des espaces ici. Puis, dans la zone des préfabriqués, il va y avoir des mouvements successifs, visant à réaménager des bureaux qui seront quittés pour que d'autres s'y installent. Ces déménagements successifs conduits par le service intérieur avec la DAMT sont à l'origine du décalage. Pour l'instant, il n'est pas prévu de déborder au-delà du premier trimestre 2009, d'autant plus que pour le démarrage du chantier de l'Islam, cette cour doit être libérée.

M. MERLET

Il y a également une forte attente des agents depuis des années par rapport à la réorganisation de leur espace de travail.

Mme HENOCQ

Concernant le point 3, il semblerait que les deux TSC aient été recrutés ?

M. SELLES

Oui, deux chefs d'équipes viennent d'arriver.

Mme HENOCQ

Où en est le projet d'aménagement du local à vélo en bureau ?

M. BOISSONNET

Il est budgété pour 2009. Le seul problème est que dans l'actuel local à vélo, il y a une centrale de climatisation. Elle est petite, mais nécessite qu'on la déplace pour pouvoir faire un bureau sans qu'il y ait un bruit infernal. Cela devrait se faire normalement dans le courant de l'année 2009.

M. CORDEAU

Il reste donc un bureau à aménager. Il n'était pas prévu dans le plan initial, c'est pourquoi il n'a pas été fait en même temps que le reste.

M. MERLET

Concernant le point n° 4, au niveau du bureau d'affectation, nous avons été informés de mauvaises odeurs que dégagerait la photocopieuse. Les agents demandent le déplacement de la photocopieuse et voudraient savoir quand cela serait possible.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Cela est du ressort du service intérieur, mais nous n'avons pas été saisis de ce problème particulier, donc nous allons d'abord le vérifier.

M. MERLET

Nous pouvons profiter du CHS pour le déclarer officiellement, à la demande des agents.

Mme LAIDAOUI

Dans le cadre du nouveau marché 2009, il y a une opportunité pour changer la photocopieuse et déplacer celle qui pose problème.

M. NEE

Il y a un local non loin, où il avait été question à un moment donné de mettre la télévision, qui pourrait accueillir la photocopieuse. Il faudra prévoir de tirer des lignes réseau pour la photocopieuse.

M. MERLET

Nous demandons officiellement le déplacement de la photocopieuse au nom des agents.

Toujours concernant le point n° 4, les travaux prévus pour le bureau d'affectation et le local badge étaient initialement prévus pour le second semestre 2008, comme indiqué par le précédent document. Ils sont maintenant prévus pour « courant 2009 ». Confirmez-vous cette date et pouvez-vous la préciser ?

M. CORDEAU

La première étape du projet de réaménagement de la zone est tenue par le déplacement du local badge, qui commanderait la suite des opérations. C'est-à-dire que nous bénéficierons de l'ancien local badge pour placer momentanément le BCA, la DMO pouvant ainsi faire des travaux et prévoir la cloison qui sépare le photocopieur de l'espace de travail des agents. L'étape suivante était la reprise de la peinture du bureau des clés, toujours en profitant du déménagement du local badge. Dans la même zone, est prévue la création, en privatisant le premier vestiaire, d'une base vie pour les agents de nuit Napoléon qui n'en dispose pas pour l'instant. Pour l'instant, le local badge ne déménage pas, ce qui a freiné le reste des opérations. La création de la base vie par la DMO va être réalisée début 2009, d'après le calendrier qui m'a été montré, les consultations d'entreprise commençant en ce moment. Pour le reste, il faut revoir, avec la DAMT, la DMO et la DS, comment mieux organiser le roulement pour pouvoir réaliser les travaux prévus. Il faudrait trouver une

solution alternative au local badge, mais dans cet espace, cela est difficile : le bureau d'affectation est très fréquenté, le bureau des clés contient un nombre de clés conséquent qui prend de la place, et qu'il faudrait stocké. Il y a un local de stockage à côté du local badge qui va être libéré pour recevoir le téléviseur qui pose un problème de nuisances.

M. NEE

Le problème est que ce local est tout petit et ne permet qu'à un petit nombre de personnes de regarder la télévision.

M. CORDEAU

Bon, donc l'ensemble de l'aménagement de la zone est à revoir et nécessite un calendrier.

M. NEE

La priorité reste de déplacer la photocopieuse qui est vraiment gênante à côté des postes de travail. Mais en outre, la réfection du bureau d'affectation peut être faite immédiatement, avec la rénovation des faux plafonds et des éclairages. De plus, plusieurs appels à la vigie se sont produits, sans suite, et les armoires électriques situées juste à côté de ce local sont tout le temps ouvertes. C'est un endroit au bord de l'insalubrité qui nécessiterait une intervention prioritaire.

M. CORDEAU

Les plans des travaux proposés par la DMO visent à isoler la zone de couloir où se situent les armoires électriques, qui est également une zone d'accès à des bureaux, de telle sorte que l'accès se ferait par l'autre entrée et que ce couloir deviendrait une zone technique réservée.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Ce sujet devrait être mis à l'ordre du jour du groupe permanent du CHS, pour que la DMO puisse exposer le projet avec les services concernés et que vous puissiez tous prendre connaissance des perspectives d'avancées en la matière.

M. MERLET

Concernant le point n° 5, il était indiqué dans le document précédent que les travaux seraient faits au premier semestre 2008. Là aussi, les dates sont repoussées, et cela nous inquiète.

Concernant le point n° 10, à propos de la salle de repos supplémentaire à Sully, nous nous interrogeons sur le terme de « commande passée ». Cela se réfère-t-il au mobilier de la salle ?

M. BOISSONNET

Cela signifie que la commande a été passée à AMB sur le marché d'entretien général du musée, et les travaux sont prévus d'ici à fin 2008.

M. MERLET

D'accord, donc il s'agit bien du mobilier, comme indiqué me semble-t-il dans le document précédent ?

M. BOISSONNET

Je n'ai pas d'informations sur le mobilier en particulier.

M. MERLET

Concernant le point n° 11, il n'y a pas de changement depuis avril 2008 par rapport aux informations dont nous disposons, alors que c'est un dossier très urgent. Y a-t-il des informations supplémentaires par rapport aux demandes d'études de toxicité et aux mesures d'empoussièrement de l'atelier ?

M. BOISSONNET

Les mesures d'empoussièrement sont à programmer. Nous avons un petit différend avec la ville de Paris concernant les aires de livraison. Il nous demande de changer de méthode, ce que nous allons vraisemblablement devoir faire. Car dans le cadre des mesures que nous lui faisons faire, leur personnel sont obligés de se déplacer deux fois par jour pour venir sur place, ce qui n'est pas pratique pour eux. Ils nous proposent donc d'installer des appareils de mesure automatique, fonctionnant pendant la durée de présence des agents. Pour l'aire de livraison, cela ne pose pas de problème, car il y a du trafic tous les jours, mais pour les ateliers cela pose un problème, car il n'y a pas tous les jours un travail dégageant beaucoup de poussière dans chacun des ateliers. Il faut donc arriver à prévoir, dans le travail des ateliers et notamment dans la menuiserie et la fabrication des caisses, les jours où il y aura utilisation des machines produisant de la poussière, et faire installer par la ville de Paris les appareils de mesure automatique pendant cette période. C'est ce qui est « à programmer ».

Mme HENOCQ

De quelle poussière s'agit-il ?

M. BOISSONNET

La poussière de bois.

Mme HENOCQ

M. Rogier, pouvez-vous indiquer la réglementation concernant la périodicité des vérifications ?

M. ROGIER

C'est le plus fréquemment possible, en fonction de l'activité.

M. BOISSONNET

Nous reparlerons du rapport de M. Rogier, et nous en tirerons les conséquences. Il y a certaines choses que nous ne faisons pas dans les conditions décrites par ce rapport.

M. MERLET

Au point n° 12, vous avez indiqué ne pas avoir identifié le problème situé aux vestiaires de la surveillance en VDI. Il avait été signalé par la CGT. Vous n'êtes peut-être pas allé voir au bon endroit. Nous faisons référence aux vestiaires se trouvant au-dessus de la Caisse générale, qui sont essentiellement utilisés par les sociétés extérieures. Une salle de repos y est adjointe, qui était également dans un état lamentable – sièges lacérés à l'abandon – depuis des années. Même si les casiers vont être changés dans un avenir proche, l'état de ces vestiaires n'est pas satisfaisant, et c'est un peu gênant de lire « Problème non identifié » sur le document. Concernant la salle de repos, le problème a été évacué puisqu'elle a été transformée en bureau, qui sert de pièce de dépôt pour les agents. Le groupe permanent CHS n'a jamais été interpellé sur cette mise en place, qui s'est fait a priori l'an passé ou début 2008. Nous voudrions avoir des explications là-dessus. Reste ensuite le problème des vestiaires. Les sanitaires ne sont pas dans un état décent. Je rappelle que des personnels du Louvre utilisent ces vestiaires : caissiers contrôleurs, chargés d'accueil, surveillants de salle, et pas seulement des sociétés extérieures.

M. BOISSONNET

Il n'y a pas volonté de notre part de faire disparaître un problème. La direction de la surveillance a dû nous demander d'aménager ce bureau, car il devait y avoir un besoin.

M. MERLET

Le problème est que nous n'avons pas été informés de cette transformation.

M. BOISSONNET

C'est une erreur effectivement, que je prends sur moi. Concernant les vestiaires, il s'agit d'un ancien studio photographique, zone vaste et assez haute sous plafond, qui avait été conçue à l'époque de la construction du nouveau musée par l'EPGL pour être le studio photo de l'ensemble du musée. La suite des événements a montré que le partage d'un seul studio photo entre différents départements était difficile, et cet espace s'est trouvé inemployé. Inversement, les vestiaires prévus pour les agents se sont révélés insuffisants, d'où l'idée de la création dans cet espace il y a une douzaine d'années de plusieurs niveaux de plancher pour créer des vestiaires et sanitaires supplémentaires. Les problèmes de pente ont été mal résolus pour les sanitaires, et nous en pâtissons actuellement. Il n'est pas question d'abandonner ce problème et nous allons nous y attaquer dès l'année prochaine en 2009.

M. MERLET

Concernant le point n° 13, le bruit sous la pyramide, nous voulions savoir où en était la mise à disposition de protecteurs d'oreille pour les agents du SVROC, car jusqu'à présent seuls les agents du SAID travaillant à la banque d'information étaient essentiellement concernés. Cela était prévu en particulier pour les caissiers contrôleurs du SVROC ainsi que pour certains agents de la direction de la surveillance, comme cela avait été évoqué par Serge Leduc lors d'un précédent CHS, notamment pour les agents sous pyramide et dans les salles. Nous voulions savoir également ce qu'il en était pour les entreprises extérieures, qui devaient apporter des préconisations, comme cela avait été dit dans un précédent CHS.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Je me tourne vers Françoise Moreau pour savoir si nous avons reçu la liste des agents pouvant disposer des bouchons d'oreille en dehors des chargés d'accueil.

Mme MOREAU

Deux noms ont été transmis. En ce qui concerne la direction de la surveillance, nous sommes en attente du bilan fait pour les chargés d'accueil. Il s'avère qu'après étude, la plupart des personnes ne portent pas les bouchons, invoquant des difficultés pour communiquer avec le public. Nous avons modifié le filtre pour améliorer la communication, même si cela réduit la protection au bruit, et quatre personnes s'en sont trouvées satisfaites. Les autres ne souhaitent pas modifier le filtre et sont satisfaites, alors que cela pourrait être bénéfique pour améliorer la communication sans devoir forcer la voix. Il y avait en effet un temps d'adaptation où il fallait réduire le volume de la voix, ce qui était un peu problématique. Pour les chefs d'équipe, il a fallu ajouter des cordelettes pour qu'ils puissent mettre et retirer facilement les bouchons, lorsqu'ils se déplaçaient sous pyramide et en dehors de cette zone. Une personne a perdu ses bouchons, l'assurance a joué. Voilà pour ce qui est du bilan. Les personnes en nocturne ou vacataires souhaitent avoir cet équipement, sachant qu'il n'était prévu que pour les permanents du fait du délai de fabrication. J'ai donc cherché des bouchons réutilisables avec boîtier pour les mettre à disposition de ces personnels. Nous sommes actuellement à la recherche de volontaires pour les tester.

M. SELLES

Pour résumer, des adaptations sont en cours pour les agents et devraient être généralisées une fois que l'on saura ce qu'il convient le mieux aux agents dans les différentes situations.

Mme MOREAU

Oui, par exemple, nous devrions adopter les cordons pour les personnes en déplacement.

M. CORDEAU

Il y aura des tests à réaliser.

M. MERLET

La liste des agents concernés vous a-t-elle été transmise par Serge Leduc comme cela avait été dit dans un précédent CHS ?

M. SELLES

Oui.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Concernant les prestataires extérieurs, notamment pour les agents de Main Sécurité, nous les avons informés du niveau de bruit et des dispositions prises pour notre personnel, sans pour autant leur imposer les mêmes. Il n'y a pas de retour pour l'instant. Cette mesure n'a pas été adoptée à ma connaissance.

M. MERLET

Toujours sur le point n° 13, concernant une alvéole à l'accueil des groupes, la CGT a envoyé un mail en juin dernier pour savoir où en étaient les travaux, qui est resté sans réponse. Nous vous relançons donc sur cette question, sachant que nous n'avions pas demandé l'arrêt des travaux, sujet polémique d'un précédent CHS, mais simplement un délai permettant la réalisation de certaines études sur l'hydrométrie, la luminosité, etc... Où en sommes-nous ?

M. BOISSONNET

L'aménagement de cette alvéole a été présenté en groupe de travail du CHS récemment. Les travaux seront engagés dans le planning de travail global d'AMB.

Mme HENOCQ

Que signifie « Étude en cours » ?

M. BOISSONNET

Il s'agit des plans d'exécution par rapport à l'avant-projet détaillé qui vous a été présenté, tout simplement. Les travaux sont ensuite réalisés par AMB.

M. SELLES

C'est bien à la demande des représentants du personnel que les travaux ont été arrêtés. Nous avions prévu d'arrêter, de faire les études, de vous en présenter les résultats, c'est ce que vous vouliez et c'est ce qui a été fait.

M. MERLET

Nous sommes satisfaits que les études aient été réalisées. Nous espérons que la présentation des plans définitifs se fera le plus rapidement possible pour le bien des agents, mais aussi pour le public. Ces travaux étaient aussi une attente de la direction des publics, en vue notamment de l'accueil des familles.

Pour le point n° 14, les informations données n'ont pas changé depuis le 15 avril 2008.

Mme COADIC

Nous avons demandé que soit établie une note de service pour les agents postés au PC Lemonnier. Nous n'avons actuellement aucun document. Cette question est soulevée par un certain nombre d'agents de nuit, qui ne savent pas s'ils doivent pousser leur ronde jusque dans la salle de l'accélérateur de particules. Il faudrait mettre au point une note de service notifiant aux agents qu'ils ne sont pas obligés de pousser leur ronde jusque dans cette salle.

M. CORDEAU

La question était de savoir s'il y avait un danger de pénétrer dans cette salle lorsque le dispositif est à l'arrêt.

Mme COADIC

Il n'y a pas eu de réponse claire à ce sujet.

M. CORDEAU

Il n'apparaît pas y avoir de danger à rentrer dans cet espace quand les installations sont à l'arrêt.

M. SELLES

Nous ne sommes pas rémunérés pour ce travail. Vu que l'État coupe les subventions au Louvre, il serait normal que l'on fasse payer à la DMF ce type d'intervention. La surveillance ne doit pas assurer cette fonction. Merci de préparer une note pour que j'écrive à Marie-Christine Labourdette que nous ne sommes plus chargés de cette mission qui nous coûte beaucoup d'argent et beaucoup de temps.

M. MERLET

Concernant le point n° 15, je souhaiterais des compléments d'information sur les interventions de Cegelec sur les toilettes des vestiaires Sully.

M. BOISSONNET

Il s'agit de multiples interventions qui sont faites régulièrement. C'est une solution pour laquelle nous optons. L'autre serait de casser toutes les conduites et de tout recommencer, mais pour l'instant, nous optons pour le débouchage.

Mme COADIC

Nous avons demandé, lors du dernier CHS, s'il était possible de condamner le premier bloc, car il y est difficile de tenir plus de dix secondes, et les agents Sin & Stes font le nettoyage dans ces conditions-là.

M. BOISSONNET

Oui, et cela retombe sur les agents de Cegelec. Il faut regarder l'hypothèse de fermeture.

M. MERLET

Est-il possible d'avoir plus d'explications sur le point n° 17 ? Quels travaux ont été faits ou sont prévus pour éliminer le dégagement de l'hydrogène sulfuré ? Quel est le calendrier pour l'évacuation des toilettes Mollien ?

M. BOISSONNET

Il y a eu deux points de dégagements sur l'hydrogène sulfuré, les deux causes ont été identifiées et éliminées depuis le mois de juin. L'une d'entre elles a fait l'objet de travaux. Une galerie souterraine a été coupée par un mur en raison du plan de prévention des inondations, ce qui a provoqué une accumulation de matières fécales à un endroit en cas de fuite. Les fuites sont éliminées et une petite pompe de relevage a été mise en place pour éviter les stagnations. Le deuxième point se situait dans les eaux des égouts sous Napoléon, et cela a été nettoyé. Concernant les mauvaises odeurs dans la zone, j'ai découvert que cela était un sujet ancien. Sur dix causes concomitantes, nous en avons éliminé cinq.

Pour les sanitaires Mollien, les relevés ont été terminés le 03 octobre et les travaux sont budgétés pour début 2009. Une autre canalisation d'évacuation des sanitaires publics Mollien va passer dans ce bâtiment. Pour le problème plus ancien qui fait qu'en dépit de l'élimination des causes cela sent quand même mauvais sous le péristyle, il s'agit d'un problème structurel lié à la proximité des égouts, qui ne semble pas possible de résoudre. Une étude vient d'être démarrée pour faire une ventilation de ces locaux techniques vers la toiture. Le ventilateur situé sous le péristyle est fait pour évacuer la chaleur, pas les odeurs. Un passage a été trouvé, mais il correspond à un travail architectural pour passer en toiture. Au niveau des délais, cela est encore flou. Une réponse assez détaillée a été faite à la direction de la surveillance dans le cadre du droit d'expression des personnels. Un petit schéma a été diffusé, qui va être réutilisé pour une information plus générale, qui évoque un moyen technique très simple d'évacuer les odeurs : remettre en place les siphons dits anti-odeurs que le service des équipements techniques a mis en place. Le schéma est très simple et cela ne demande pas de qualification particulière.

III. Désignation de la personne compétente en radioprotection (pour avis)

Mme COTTEVERTE

La réglementation prévoit qu'en cas de manipulations de sources radioactives, le chef d'établissement désigne une personne compétente en matière de radioprotection. Cette personne doit être désignée après avis du CHS et après avoir été formée. M. Mettoudi a reçu son attestation de formation et sera désigné en tant que personne compétente en radioprotection après avis du CHS.

M. METTOUDI

Je suis technicien courant faible en permanence au Musée du Louvre. Je travaille à la direction de la surveillance, au service des équipements techniques de sûreté. Mes missions sont le suivi des opérations de maintenance des équipements courant faible et de sûreté au sein de l'établissement, y compris les machines à rayon X, qui font l'objet de cette réglementation. Il s'agit d'assurer le suivi de la maintenance des contrôleurs de radioscopie pour contrôler les bagages aux entrées du musée. En vertu de ces compétences, j'ai naturellement suivi la formation de radioprotection, pour respecter la réglementation et avoir une vue complète sur cet équipement, évitant ainsi de prendre une personne extérieure à l'établissement. Cela fera partie de mes tâches régulières au sein du service.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Ce point vous est soumis pour avis.

M. MERLET

Est-ce un temps plein ?

M. METTOUDI

Je suis disponible en permanence s'il y a un problème. Les machines que nous utilisons ne sont pas des machines générant des rayons ionisants importants. Tout est cloisonné dans la cuve dans laquelle passe le bagage. Il n'y a aucun rayonnement extérieur, donc aucune exposition réelle du personnel ou du public. L'environnement extérieur de la machine est classé en zone publique, par rapport à la réglementation sur les rayonnements ionisants, contrairement à un hôpital où il y a un dispositif de protection et de supervision de l'utilisateur pour le protéger. Les machines que nous utilisons ne présentent aucun risque pour le public. En cas d'accident, si quelqu'un passe dans une machine à rayons X – cela est déjà arrivé – il y aura une intervention avec suivi régulier.

M. GUILLAUD

Le problème se situe également au niveau des machines d'empoussièrement, qui d'après des études, sont des générateurs électriques de rayonnements, comme pour certains postes de détection d'incendie.

M. METTOUDI

Ces équipements ne sont plus conformes à la réglementation et sont sur le point d'être remplacés par le mainteneur. Pour les appareils contenant une chambre d'irisation, lorsque le coffret est fermé et allumé, aucun rayonnement ne peut en sortir, comme pour les machines à rayons X. Pour ces dernières, si on ouvre les parois extérieures de la machine, le système s'éteint.

M. MERLET

Nous voulions avoir l'avis de l'inspecteur hygiène et sécurité par rapport à la réglementation, et notamment s'il s'agit d'un poste à temps plein ou non. De plus, il est indiqué sur les documents transmis que le chef d'établissement doit désigner *au moins* une personne compétente en radioprotection. Nous nous interrogeons sur l'éventualité d'avoir une deuxième personne, notamment parce que M. Mettoudi n'est pas là tout le temps.

M. CORDEAU

M. Mettoudi est à temps plein dans le suivi des opérations de maintenance, avec en plus ce rôle-là. C'est un temps plein.

M. METTOUDI

Dans un hôpital ou en industrie, ce serait effectivement un travail à temps plein.

M. MERLET

Je ne remets pas en cause vos compétences, mais ma question s'adresse plutôt à l'inspecteur hygiène et sécurité.

M. SELLES

Le groupe permanent du CHS peut rentrer dans tous les détails que vous souhaitez, avec l'inspecteur.

M. NEE

Nous devons donner un avis, il faut bien que nous puissions nous informer pour le faire.

M. SELLES

Oui, mais il ne s'agit pas de refaire toute l'histoire de la radioprotection au CHS, simplement de désigner M. Mettoudi comme la personne compétente en matière de radioprotection. Nous appliquons la réglementation. Je suis sûr que M. Mettoudi pourra par la suite répondre à toutes vos questions.

Mme AGUIRRE

Est il complètement indépendant ?

M. SELLES

Ce qu'il dit relève de sa responsabilité, comme le Docteur Moreau, et ne relève pas d'une hiérarchie administrative.

Vote

M. Mettoudi est désigné à l'unanimité moins une abstention (CGT)

IV. Rapport d'inspection des ateliers (pour information)

M. ROGIER

Vous avez tous reçu le rapport dans son intégralité, sachant que la réglementation permet de vous communiquer les simples conclusions. Ce document décrit par le menu les visites rapides effectuées dans chacun des douze ateliers de muséographie. Il fait des observations plus transversales sur des thématiques d'organisation de la prévention.

Il y a un erratum : le Docteur Moreau était bien présent dans l'ensemble des visites.

Globalement, j'ai constaté que les équipes étaient toutes très spécialisées et très sollicitées par une montée en puissance de l'activité du musée. Cela doit conduire à augmenter la prévention des risques, par une meilleure organisation – les risques étant connus. Une meilleure organisation passe par plusieurs points prévus par le Code du travail : évaluation, formation, passation de consignes. J'ai constaté des progrès par rapport à la formalisation de la prévention des risques. La démarche d'élaboration du document unique d'évaluation des risques a été initiée. Elle est tout à fait opportune dans les ateliers aujourd'hui. Il faut travailler avec elle. Toutes les actions qui en découleront pourront y être inscrites et nous pourrons ensuite organiser la traçabilité de ces actions. Ces actions relèvent de l'organisation des espaces, de la formation des agents à l'utilisation des machines, mais aussi aux gestes de premiers secours, à la sécurité incendie, à la prévention générale des risques. La formation doit également s'accompagner de l'habilitation électrique et de l'habilitation à la conduite d'engins. Des campagnes sont menées aujourd'hui à cet égard et gagneront à être plus systématisées.

M. NEE

Les effectifs dans les ateliers sont très incorrectement évalués par le rapport. Le tableau est complètement faux, en ce qui concerne la répartition par catégories A,B,C notamment, et même au niveau du nombre. Il y a néanmoins des choses intéressantes dans le rapport. Il est dommage que le contact n'ait pas été établi avec les chefs d'atelier, cela aurait permis de rectifier rapidement des choses importantes, plutôt que de les découvrir en CHS. Je demande au nom de la CGT un rapport effectué au moment des expositions temporaires, car ce sont les moments où les risques sont les plus élevés, et ce serait intéressant de s'y pencher. Il faudrait maintenant retravailler ce document avec la DAMT, les chefs d'ateliers et l'ACMO, pour pouvoir fournir au prochain CHS un tableau de suivi des mesures engagées et des priorités. Il y a notamment des problèmes de place, de réserve.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

C'est effectivement le but d'un rapport d'inspection, c'est-à-dire faire un état des lieux par service et décliner les mesures et recommandations. Ce rapport date de juillet, il a été présenté il y a trois semaines à la direction générale, maintenant, il reste du travail à faire avec les ateliers.

M. NEE

L'atelier électromécanique et les chauffeurs ont été oubliés.

M. ROGIER

Ils n'ont pas fait partie de cette série.

M. BOISSONNET

Je remercie M. Rogier pour la fourniture de cet excellent outil de travail, qui va nous servir pour l'année à venir.

Le rapport se partage en deux parties. Une analyse de chacun des ateliers, puis une analyse transversale des différents risques, vus globalement.

Certaines mesures peuvent être prises par la DAMT, au niveau des chefs de service, avec l'aide de la DRHDS, en ce qui concerne notamment les formations au niveau du suivi des CACES, du montage des échafaudages, du suivi en général. Il faut travailler en commun avec la DRHDS, les ACMO concernés et la DAMT, de façon à construire un programme de travail pour 2009.

Au niveau de l'analyse de chacun des ateliers, je pense envoyer à chacun des chefs d'ateliers de la DAMT la partie du rapport concernant son atelier. Nous pourrions ainsi organiser des visites des ateliers, auxquelles participeront notamment le chef du service des travaux muséographiques, qui arrive le 1^{er} décembre – les visites peuvent commencer avant – et l'ACMO de la DAMT, de façon à ce que pour chaque atelier, nous puissions regarder les améliorations à faire et définir ce qui relève de la responsabilité du chef d'atelier, ou d'une autre responsabilité. Nous pourrions ainsi définir un plan de progression des mesures de prévention dans les ateliers, pour lequel nous rendrons compte des avancées.

M. SELLES

Je souhaiterais que cela soit fait d'ici au prochain CHS. D'après le rapport, il y a des choses urgentes à faire. Je suis en outre d'accord pour étendre l'inspection aux expositions et aux deux ateliers qui n'ont pas été pris en compte par le rapport. Je souhaite qu'au prochain CHS soient présentées, classées par priorité et par atelier, avec les chefs d'ateliers et les services compétents, les mesures à prendre.

M. BERNARD

Il ne faut pas négliger le travail du document unique, dont les données doivent être croisées avec celles du rapport pour bien définir le plan d'action à entreprendre dans les ateliers. Le plan de formation va dégager beaucoup de travail de recherche d'organismes compétents. Un travail sur le fond a déjà été effectué, par exemple sur le montage des échafaudages, où nous avons défini qui devait être monteur, utilisateur et vérificateur : ce sont trois modules de stage différents. Nous avons également travaillé sur la formation machine avec les ateliers de supports muséographiques et l'atelier d'installation. Des agents vont être formés à l'utilisation des machines avec des consignes bien particulières. Le module de formation sur lequel nous avons travaillé prend en compte les aspects sécuritaires, utilisation et conception d'un objet. C'est un gros travail qui nécessite de prioriser les choses.

M. NEE

Quand on s'aperçoit que les machines n'ont pas été vérifiées depuis 2001, cela est quand même grave.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Il faut que le travail réalisé avec le document unique s'articule avec celui du rapport. On ne peut pas entériner le document unique avant de prendre les dispositions suggérées par le rapport.

M. MERLET

Les organisations syndicales se joignent à la DAMT pour remercier M. Rogier pour ce travail.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

L'administration se joint à ses félicitations.

V. Rapport d'activité médicale 2007 (pour information)

Mme MOREAU

Sur l'année 2007, l'activité clinique a été maintenue avec 1 263 visites, avec un taux de non venus toujours important – plus de 400 personnes. Concernant les visites médicales, vous aviez demandé une information qui a été faite avec la communication interne. Le complément d'information se fera avec Mercure 2, pour tenter d'expliquer plus précisément quelles actions peuvent être menées par le service médical. Le fonctionnement des visites médicales est bon pour les apprentis, avec un formulaire remis par les tuteurs pour prendre connaissance des missions effectuées.

Nous voyons également plus régulièrement les agents pour les aménagements de poste ou les reprises liées aux grossesses et congés de maternité. Les informations, également présentes sur Mercure, sont mieux diffusées en amont et discutées lors des visites pour connaître les droits. Le retour post maternité se fait généralement sur le poste antérieur, les principales difficultés étant le temps de trajet supérieur à une heure, les problèmes d'organisation familiale, de santé, voire plusieurs facteurs associés. Nous allons tenter de prévoir ces éléments dans les visites précédant le départ en congé maternité.

Concernant les recrutements de personnes handicapées, nous les voyons en amont, ce qui permet de préconiser des affectations particulières.

Nous avons à peu près plus de 400 examens complémentaires cette année, sachant que les campagnes de prévention du cancer colorectal sont reprises sur 2008 – actuellement relayées dans les médias. Le service devrait être certifié et rentrer dans la campagne nationale, ce qui est important pour les agents.

Nous comptons un peu plus de 400 orientations faites lors de visites médicales. Nous travaillons avec le service de consultation des pathologies professionnelles pour étayer les avis, essentiellement pour des problèmes d'allergies, de muqueuses, des yeux et de la peau. En 2007, des analyses de mesure d'ambiance ont été réalisées avec la DAMT et le laboratoire d'hygiène de la ville de Paris, pour un département et pour une direction, après étude montrant que les symptômes étaient liés aux périodes d'activité. Nous avons pu orienter les recherches avec l'aide de leur allergologue. Concernant le photocopieur du BCTO, nous avons repérés que le problème n'était pas qu'une question d'odeur, mais aussi d'ozone, émise par le photocopieur et pouvant être irritante pour des porteurs de lentilles ou des personnes ayant des problèmes de santé.

Il y a eu 186 propositions d'aménagement de poste de travail, 38 avis d'incompatibilité temporaire et 12 propositions de déclaration de maladie professionnelle, qui n'ont pas toutes été suivies, car comme pour les déclarations d'accident du travail, les agents sont parfois réticents à faire la démarche, par peur d'un reclassement ou d'un changement de poste. Concernant les déclarations, il s'agit essentiellement de troubles musculosquelettiques, du type syndrome de canal carpien, problème d'épaule, liés à des mouvements répétitifs.

Les actions en milieu de travail ont été limitées par un effectif réduit en infirmiers et secrétaires sur une partie de l'année 2007. Il y a eu la participation au groupe des accidents du travail dont vous avez le bilan en annexe du rapport, ainsi que le travail avec le restaurant du personnel, qui en 2007 a surtout été la participation à des réunions avec la DFJ sur l'audit réalisé. La transmission des examens bactériologiques est à nouveau faite au service médical depuis 2008, les informations ont été transmises lors de la commission-restaurant.

La visite des locaux a mis en lumière des problèmes récurrents d'ambiance, d'aération, de température. Les activités de sérigraphie ont été particulièrement suivies, car il y avait des difficultés lors des expositions temporaires, avec une exposition des agents à ces produits. La DAMT nous le signale, et nous passons le jour où la sérigraphie est faite. Des études de poste ont été réalisées en lien avec les plaintes lors de la visite médicale ou l'installation des postes informatiques, et des exercices de postures à adoptés vont être proposés, ce qui concerne principalement les postes administratifs sur poste informatique.

Les signalements de problème au service médical ont été moins conséquents, ce qui est sans doute dû au réseau d'ACMO, qui est directement sollicité. Les problèmes n'ont pas dû diminuer.

Nous avons identifié 1 426 agents « chimiques » en 2007, avec plus de 380 agents sans risque, plus d'une centaine non référencés – produits à traiter sans doute de façon spécifique. Nous n'avons noté que très peu de produits toxiques et très toxiques, la majorité étant des irritants et nocifs. Nous avons identifié les substances CMR contenues dans certains produits.

Il y a eu 7 985 soins assurés en 2007, pour le personnel du musée, les sociétés extérieures et le public, avec maintien des soins prescrits par le médecin traitant pour le personnel du musée. Il n'y a pas de spécificités par rapport au type de soin pratiqué. Une centaine d'évacuations ont eu lieu, essentiellement pour le public, ainsi qu'un peu plus de 300 consultations immédiates, essentiellement pour des problèmes traumatiques sans intervention de transport médicalisé, 25 décharges de personnes n'ayant pas souhaité être prises en charge par les secours. Les gens viennent plus spontanément, avec seulement 130 personnes amenées par le SPSI et une trentaine par des collègues.

Sur les autres activités du service, 7 stagiaires infirmiers ont été accueillis en 2007. Nous avons mené des enquêtes sur le tabac et le cannabis en lien avec le ministère de la Santé, Mercure et un document que l'on vous a remis vous ont communiqué les résultats. Le bilan de la poursuite de l'aide au sevrage tabagique est disponible. Il est plutôt positif, avec un taux de sevrage à un an de plus de 30 % des personnes, encore plus visible au niveau des consultations hospitalières de tabacologie. Nous proposons de maintenir ce programme dans le cadre du projet social, en intégrant des consultations sur la nutrition, des programmes de remotivation et des consultations limitées introduisant les programmes.

Les informations santé se sont poursuivies, en tentant de diversifier les propositions. Dans le cadre du projet prévention/nutrition, nous avons participé à une action menée avec un organisme extérieur, avec une évaluation et un retour de cette action plus spécifique.

Une question avait été posée concernant les mesures de bruit et l'exposimètre, par rapport aux mesures effectuées par le laboratoire durant l'été et celles que j'avais réalisées précédemment. Les résultats sont les mêmes, sauf que celles de cet été sont des mesures d'ambiance faites par un laboratoire agréé selon des normes définies réglementairement. Celles que j'avais réalisées décrivent ce que reçoit une personne dans une journée de travail, sachant qu'elle ne reste pas qu'au Belvédère ou sous pyramide, mais peut se rendre dans les salles de repos qui peuvent être bruyantes, etc...

Mme AGUIRRE

En page 7, vous précisez qu'il y a 246 visites de reprises, ce qui « a pour l'instant été maintenu ». Cela signifie que cela est remis en cause ?

Mme MOREAU

Oui, cela pourrait être revu avec la réglementation, ne faire plus les visites de reprises que pour les retours de congés longue maladie et maternité. Cette action date de plus de dix ans et nous essayons, suite à des accidents du travail, de faire le lien avec le groupe AT.

Mme AGUIRRE

Il s'agit donc d'une réévaluation du rôle de la visite de reprise, et cela est en cours de réflexion. J'imagine qu'il y aura une présentation au CHS lorsque celle-ci aura abouti.

Mme MOREAU

Tout à fait.

M. MERLET

À la fin du paragraphe, vous écrivez que « certains certificats établis par les médecins traitants ne sont pas comptabilisés par le service médical ». Ces documents ne devraient-ils pas vous être obligatoirement transmis ?

Mme MOREAU

Les certificats sont généralement transmis directement au service concerné, et les aménagements sont faits. Dans ces conditions, les découvrant *a posteriori*, je ne les comptabilise pas.

M. MERLET

Vous n'êtes pas dans l'obligation de suivre tous les aménagements de postes de travail ?

Mme MOREAU

Non, si ceux-ci sont faits et que cela convient, il n'y a pas de raison à cela.

Mme AGUIRRE

Concernant la page 9, vous avez indiqué qu'il y avait des réticences concernant les déclarations de maladie professionnelle. Ont-elles été proposées au comité ?

Mme MOREAU

Pas toutes. C'est l'agent qui doit faire la déclaration. J'ai informé, expliqué la démarche aux agents concernés, mais ils n'apparaissent pas ensuite dans le cadre de la commission de réforme. Certains sont quand même passés en commission de réforme, environ 5 ou 6 personnes pour 2007.

Mme AGUIRRE

En relisant le PAPRI Pact 2008, je me suis rendu compte qu'il n'y avait pas d'actions précises de prévention sur les TMS, alors qu'elles apparaissent chez nous et au ministère comme la première cause de maladie professionnelle. Peut-être que le PAPRI Pact 2009 pourrait s'intéresser à cette question.

Mme MOREAU

C'est pour cela que nous avons commencé à travailler avec le personnel administratif, car ce sont souvent ces personnes-là, avec la saisie informatique, l'installation du poste, les problèmes de poignet et articulaires, qui sont concernées, et cela pour améliorer ensuite la prévention et l'aménagement.

Mme AGUIRRE

En page 12, nous n'avons pas de précisions concernant les produits « très toxiques, cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la production » restant présents au musée. Combien de services et d'agents sont concernés ?

Mme MOREAU

Cela ne concerne qu'une petite population. De plus, il s'agit d'un inventaire de 2007. beaucoup de produits ont été éliminés depuis.

Mme AGUIRRE

Nous avons vu que 811 produits manquaient encore à l'appel, il reste donc du travail.

En ce qui concerne le point 6 en page 12 sur la gestion des trousse de secours et douches oculaires, vous écrivez qu'il est « nécessaire de connaître le nombre de secouristes formés et recyclés, de savoir comment ils sont inclus dans les protocoles de secours et comment les joindre ». Qui est en capacité de transmettre cette information ? Quel service a une vision suffisamment transversale pour cela ?

Mme MAHE

Le service formation l'a. L'ensemble des personnels formés aux premiers secours est enregistré dans le cadre de la prise en charge des formations, et sont à la fois à la disposition du service et des entités concernées.

Mme AGUIRRE

La visibilité reste floue entre les formations premiers secours qui concernent au final les agents et ce que l'on peut appeler anciennement les « secouristes du travail ». N'est-il pas difficile de différencier les personnes formées dans les services et les personnes de formation professionnelle ?

Mme MAHE

C'est effectivement la même offre, et cela a permis de monter des stages et d'ouvrir la chose à un maximum de personnes. Sur les gestes de premiers secours, les informations sont quand même à la disposition de tous, car il y a des bilans nominatifs.

Mme AGUIRRE

Nous aimerions que l'information soit plus claire entre les personnes formées spécifiquement et les autres. La question de savoir comment joindre les personnes pose à nouveau le problème du recensement. Connaître un chiffre global sans savoir où sont précisément les personnes, cela est problématique.

M. BERNARD

Les modules SST (sauveteur secouriste du travail) et PSC1 (protection civile de premier niveau) sont sur la même base. Au niveau de la formation, le PSC1 équivaut largement au SST, avec les deux mêmes jours de formation.

Mme AGUIRRE

Il faudrait quand même pouvoir faire la différence, car un agent de surveillance formé aux premiers secours, ce n'est pas pareil qu'un agent administratif ou d'atelier formé aux premiers secours. Il y a un problème d'identification précise. Il y a peut-être des services où il y en a beaucoup, et d'autres très peu. Il faut s'assurer que toutes les zones hors Muséo soient bien couvertes par un réseau de secouristes.

Mme MAHE

Nous avons les moyens de faire le bilan, nous pourrions les identifier plus précisément.

Mme AGUIRRE

Il est indiqué en page 13 que « les visites des locaux de travail restent trop rarement consécutives à un signalement par les chefs de service ou à une demande de conseil de leur part, concernant les projets de construction ou d'aménagement de nouveaux locaux ». Ce problème est récurrent, a été mis au PAPRIACT, et il n'y a toujours pas le réflexe d'associer la médecine de prévention aux travaux et aménagements. Il serait bien qu'une note soit faite aux chefs de service pour qu'ils préviennent la médecine de prévention lors des travaux.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Nous prenons note, mais Françoise ne pourra pas s'en occuper tout de suite, car elle a peu de disponibilités pour l'instant.

Mme HENOCQ

Il y a une note concernant la DAMT signée par M. Boissonnet, il s'agit juste de la généraliser.

Mme AGUIRRE

Je reviens à la page 12, concernant le restaurant du personnel. Que signifie le fait que les résultats des prélèvements bactériologiques ne soient plus transmis au service médical ?

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Il s'agit d'une nouvelle procédure. Les résultats sont transmis aux différents restaurants, qui les font suivre.

Mme AGUIRRE

Donc, cela est réglé.

En page 13, concernant les suites données aux visites du service médical et les principales difficultés remontées, il y a des choses récurrentes, comme les ambiances thermiques et l'aération, les plaintes collectives des personnels présentant une symptomatologie oculaire, etc... Nous

voudrions savoir comment fonctionne le mode de remontée des plaintes, à partir du service médical.

Mme MOREAU

Soit nous résolvons le problème avec le médecin traitant de l'agent, ou en l'orientant vers l'extérieur. Les données sont ensuite remontées au service concerné, par exemple à l'ACMO.

Mme AGUIRRE

Certains problèmes sont réglés, comme les mauvaises odeurs. Pour d'autres, il y a un problème de culture technique qui n'est pas forcément partagée, comme pour les ambiances thermiques, et il est parfois difficile de faire la part des choses entre les choses réelles et les simples inquiétudes.

Mme MOREAU

C'est pour cela qu'il y a un temps de passage sur place, avec évaluation des difficultés. Il y a un site très important, avec des locaux extérieurs. Il y a une étude différente à chaque fois.

Mme AGUIRRE

Y a-t-il un retour systématique aux agents qui ont signalé le problème ?

Mme MOREAU

En 2007, pour une direction, des réunions ont été organisées pour expliquer les résultats aux personnels et les mesures prises.

Mme AGUIRRE

Donc, cela reste inégal selon les services.

En page 14, concernant l'activité des infirmeries, la notion de médecin de prévention commence à être assimilée, mais par rapport aux plaintes que nous recevons, je pense qu'il y a un déficit de connaissance sur le rôle exact de l'infirmier dans le cadre de la médecine du travail, notamment sur la différence entre les infirmeries de soins et les infirmeries d'aides à la politique de prévention. Il y a un croisement entre ces deux casquettes des infirmeries. Y a-t-il effectivement des spécialités dans l'infirmerie du travail ?

Mme MOREAU

Il s'agit d'infirmières diplômées d'État. L'une d'entre elles a suivi une formation universitaire de santé au travail, qui est donc sa spécialité. Les formations spécialisées existent. Au Louvre les infirmières sont surtout formées aux urgences.

Mme AGUIRRE

En page 15, le tableau mélange la cause de la venue et les soins effectués. Par exemple, un pansement n'est pas un symptôme. Serait-il possible de faire une séparation à ce niveau ?

Mme MOREAU

Cela est difficile en raison d'un nouveau logiciel qui est paramétré et où nous sommes obligés de rentrer toutes les catégories du fait de la grande diversité des publics que nous soignons. Ce sont les éléments d'entrée qui nous permettent de savoir la durée du soin ou le type, donc ce n'est pas que les symptômes. Des personnes victimes d'accidents du travail viennent pour des pansements très lourds, d'autres viennent pour des petits pansements, et les deux rentrent dans la catégorie pansement.

Mme AGUIRRE

Pour les soins d'urgence, en page 16, il est écrit que « les principales difficultés restent pour les infirmières la pression exercée par certains agents pour obtenir un traitement sans prescription, voire une attestation pour consulter un médecin immédiatement en dehors d'une situation d'urgence ». Nous aimerions savoir s'il s'agit d'un petit nombre d'agents victimes d'une frénésie de demandes, où s'il s'agit d'un mécanisme structurel lié au nombre d'agents.

Mme MOREAU

Il n'y a pas une multitude de demandes par jour, mais quelques agents, et cela est difficile à gérer. Il y a par exemple des demandes de sortie tôt le matin, à l'arrivée des infirmières. Il faut expliquer que dans ce cas il faut avoir un traitement à proposer, que l'on peut être au repos ou qu'il faut consulter le soir, mais que l'on ne part pas *a priori* immédiatement, sauf en cas de diagnostic de fièvre ou d'urgence.

Mme AGUIRRE

Je pense que certaines affections sont bénignes, mais que cela dépend aussi des situations de travail. Par exemple, une gastroentérite devient tout de suite plus gênante lorsque les toilettes sont à un quart d'heure à pied. Il y a des situations où l'on peut s'isoler, et d'autres pas. À ce niveau, il y a peut-être un déficit de connaissance des lieux de travail par les infirmières. Après, ce sont les services qui sont obligés de libérer les agents, car ceux-ci ne sont plus en état d'effectuer leur mission.

M. SELLES

Ils peuvent faire des tâches ailleurs.

Mme MOREAU

Un traitement est donné et si l'état ne s'améliore pas, l'agent revient et l'on adapte le soin ou la sortie en fonction de l'état. Les infirmières sont les mêmes et nous essayons d'avoir des personnes tournant sur les deux sites pour essayer de connaître les situations de travail. Nous évaluons avec des critères d'urgence. Il y a en moyenne une trentaine de personnes qui passent dans la journée. Par moments, plusieurs accidents peuvent se produire en même temps, l'enfant qui saigne du nez ou la personne qui est tombée dans l'escalator.

Mme AGUIRRE

Les conclusions en page 17 indiquent qu'il faut « recentrer l'activité sur les objectifs fondamentaux du service de médecine de prévention et ses missions en hiérarchisant les priorités de travail » et réévaluer le fait d'« accueillir les personnels d'entreprises extérieures et les visiteurs pour dispenser des soins ». Par rapport à cela, quels sont les objectifs principaux du service ? Le recentrage est-il dû à un problème d'effectifs ?

Mme MOREAU

Oui. Cela peut évoluer, mais cela est en lien avec le travail de l'année 2007.

Mme AGUIRRE

D'accord, donc ce n'est pas en rapport avec une stratégie de long terme. Quels sont les objectifs fondamentaux ?

Mme MOREAU

Ce sont les visites médicales. En 2007, nous avons été très pris avec le nouveau logiciel qu'il fallait paramétrer et auquel chacun devait se former. Il fallait le faire évoluer pour le registre de soins et cela a pris beaucoup de temps. Cela va désormais créer un gain de temps, mais sur 2007, cela a été lourd à gérer.

Mme AGUIRRE

D'accord, donc si j'ai bien compris, le bilan 2007 est particulier et ne représente pas l'activité présente.

Concernant les accidents du travail, je tiens à dire que depuis quelques années, ils ne remontent plus systématiquement aux séances du CHS. Ils sont peut-être analysés, mais il n'y a plus de suivi de la part du CHS, alors que c'est une de ses missions fondamentales. Trois analyses ont été faites en 2006, quatre en 2007, des comptes rendus sont faits et envoyés aux responsables des agents, aux directeurs concernés et à la DRHDS, ce qui est très bien, mais cela devrait également être exposé en CHS et remis aux organisations syndicales. Cela nous empêche de voir les préconisations. Nous savons que le travail est fait, mais nous n'avons aucune visibilité.

Mme MOREAU

Cela peut être un point d'un prochain CHS. Nous pourrions faire remonter le type d'accident, les préconisations et le bilan. Par contre, sur 2008, cela est différent, car il y a la participation des élus du CHS à l'analyse des accidents et un point fait au groupe permanent CHS.

Mme AGUIRRE

Les avis divergent au sein du groupe de travail permanent, les préconisations ne sont pas toujours évidentes, et je pense que cela peut être intéressant, notamment au niveau de la remontée des causes pour les accidents complexes, d'en discuter en CHS. Même si des représentants du personnel participent au groupe AT, cela peut être intéressant de les faire remonter, surtout les plus complexes.

Mme MOREAU

Oui, mais même les plus bénins peuvent donner lieu à des préconisations.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Rien n'empêche, en cas de débat contradictoire sur un AT au groupe permanent du CHS, de pouvoir continuer les discussions dans le cadre plus officiel du CHS. Rien ne s'y oppose, mais si cela n'a pas été le cas jusqu'à présent, c'est sans doute que le problème ne s'est pas posé.

Mme AGUIRRE

Nous avons eu des AT très complexes, et le débat n'était pas le même en groupe permanent et en CHS. Le groupe AT se contente de faire des propositions. La mise en œuvre de ces propositions ne dépend pas d'eux. Le CHS peut agir au niveau de la mise en œuvre des mesures à partir des préconisations.

Mme HENOCQ

Il y a 83 accidents pour les sociétés extérieures, et il n'y a pas de visibilité sur ces accidents dans le cadre du groupe AT, ce serait bien qu'il y en ait une. Nous ne savons pas si ces accidents sont dus à la coactivité ou non.

Mme MOREAU

Nous avons étudié, dans le cadre du groupe AT, des accidents de sociétés extérieures, mais nous travaillons à partir des déclarations des personnels du musée. Nous en avons connaissance par nos interventions, mais ce n'est pas une priorité pour nous.

Mme HENOCQ

Il est écrit en page 12 que « la collaboration avec les médecins du travail des sociétés extérieures n'a pas été systématique. La communication des plans de prévention avec les coordonnées des médecins du travail est toujours souhaitée par le service médical ». Est-il possible, M. Selles, de faire en sorte que le médecin de prévention ait systématiquement les coordonnées des entreprises extérieures, même si le plan de prévention n'a pas été établi.

M. SELLES

Oui.

M. MERLET

Par rapport aux conditions de travail des personnels médicaux, il est indiqué en page 3 qu'il y avait en 2007 des problèmes thermiques et que « cela reste problématique pour le personnel y travaillant et les agents y venant pour des soins ». Y a-t-il une amélioration par rapport à cela, ou des préconisations ? Les normes sont apparemment respectées, mais les problèmes persistent.

M. BOISSONNET

Une difficulté liée à l'extrémité d'une conduite du bâtiment est responsable du problème.

M. MERLET

Rien ne peut être fait en interne pour rectifier cela ?

M. BOISSONNET

Vu que les normes sont respectées, nous n'avons pas engagé de travaux supplémentaires.

M. MERLET

Nous demandons la réalisation d'une étude, et que cela soit éventuellement intégré au prochain suivi des actions CHS.

À propos de la table à langer dans l'infirmierie Richelieu, je ne savais pas, comme beaucoup de collègues, qu'elle existait, alors que nous sommes souvent sollicités à ce propos, surtout l'été. Ce serait bien de le rappeler aux collègues.

Mme MOREAU

Elle sert plutôt de dépannage, car cela fait beaucoup d'allers et venues dans l'infirmierie. Le but était plutôt d'en installer dans les espaces sanitaires dans les espaces muséographiques, là où c'était possible – ce n'est pas possible partout pour des raisons d'étroitesse. Un modèle a été testé.

M. MERLET

En page 6, il est indiqué qu'un formulaire n'est pas toujours remis à l'apprenti pour la visite médicale.

Mme MOREAU

Cela a été corrigé depuis. Il s'agit du formulaire permettant de dire quel est le tuteur, sa fonction, pour avoir un avis en lien avec l'activité qui va être réalisée. C'est un formulaire que l'apprenti ou le tuteur doivent nous remettre.

M. MERLET

Vous indiquez en page 17, pour optimiser le suivi médical des agents, de « proposer une périodicité de surveillance médicale quinquennale ou annuelle pour les agents soumis à des risques particuliers ou qui en font la demande ». Le terme de « proposer » ne me semble pas approprié dans la mesure où il s'agit d'une obligation.

Mme MOREAU

Pour certaines catégories, il est peut-être possible de revenir à une visite tous les ans, si les personnes le souhaitent. Je pensais à des personnes qui ont des problèmes de santé, des aménagements de poste particuliers, et qu'il faut suivre plus spécifiquement.

Mme HENOCQ

Le médecin de prévention doit pouvoir bénéficier au moins annuellement de la liste des personnes exposées.

Mme MOREAU

Cet élément va être plus facile à actualiser avec le document unique. Les services déménagent, évoluent, et nous avons du mal à actualiser certaines fonctions.

M. MERLET

Concernant les annexes et le bilan du groupe d'analyse des accidents du travail pour l'année 2007, j'ai une remarque concernant l'ACMO du musée Delacroix. Le groupe déplore son absence à toutes les réunions. Y a-t-il eu une amélioration sur 2008 ?

Mme ETIENNE-BOISSEAU

La présence de Mme Lambert aujourd'hui montre qu'elle est désormais intégrée au réseau et que la situation s'est améliorée. C'était surtout une question d'organisation.

M. MERLET

D'accord. Effectivement, ce n'est pas facile d'être à cheval entre deux fonctions.

Mme LAMBERT

Nous nous organisons mieux.

Mme HENOCQ

Serez-vous en mesure de participer au groupe AT ? Recevez-vous les convocations ?

Mme LAMBERT

Je reçois les convocations, mais je n'ai pas pu participer jusqu'à maintenant. S'il y a un absent dans l'équipe, je ne peux pas me permettre de sortir du musée.

M. MERLET

C'est peut-être une question de jour. Il importe que le réseau des ACMO se réunisse le plus souvent possible. C'est donc un problème qu'il faut souligner.

Enfin, en page 3 du bilan des AT, vous indiquez qu'il n'y a pas de réglementation sur la « sécurité des aires de jeux et la végétation du jardin des tuileries ». Cela est surprenant. Confirmez-vous ?

Mme MOREAU

Cela était suite à un accident dans une aire de jeu. Nous avons cherché une réglementation et cela a débouché sur un changement de la haie.

M. BOISSONNET

Il n'y a pas de réglementation sur les aires de jeu en France. Il y a une réglementation belge. Par contre, il peut y avoir une norme sur chacun des engins mis dans une aire de jeu, appliquée par le fabricant.

M. BALDACCHINO

Il y a des normes européennes, non spécifiquement françaises.

VI. Point sur l'aire de livraison (pour information)

M. SELLES

Je vais demander à Mme Laidaoui de présenter son nouveau collaborateur qui s'occupe de l'aire de livraison.

Mme LAIDAOU

M. Marc Tristant est arrivé à l'aire de livraison au 1^{er} septembre 2008. Ses missions principales, en termes préventifs, sont la gestion des flux, les conditions de travail sur la livraison, en relation avec le responsable de l'aire de livraison œuvres, et également avec le mécénat, pour améliorer les conditions de travail au quotidien. Il participe également au groupe permanent du CHS. Nous avons déjà vu ensemble plusieurs pistes qui vont nous permettre d'améliorer les accès et la circulation, en VDI et à l'entrée. Il y a déjà moins de problématiques d'alerte et d'alarme dans la livraison en raison des mesures prises. Nous ferons un bilan des propositions au CHS.

Marc Tristant gère déjà les problématiques sécurité au centre des monuments nationaux, c'est donc un métier qu'il connaît bien. Il a également reçu les formations adéquates, au niveau des réglementations, sécurité, conditions de travail, diplômes à l'appui. Il a ainsi pu réaliser un premier audit et trouver des solutions.

M. SELLES

Voilà. Nous avons anticipé une demande des partenaires sociaux. M. Tristant est désormais le référent pour toutes les questions portant sur l'aire de livraison.

Mme AGUIRRE

Concernant la première préconisation sur le risque de pollution atmosphérique sur la santé des agents travaillant dans la zone, nous souhaiterions savoir quand sera disponible l'étude commanditée à la CRAMIF, et s'il serait possible d'accéder au cahier des charges ?

Mme COTTEVERTE

Nous avons coélaboré le cahier des charges en groupe AT. Plusieurs séances de travail ont eu lieu et il a été validé par la DAMT.

M. SELLES

Il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'il soit transmis.

Mme AGUIRRE

Ce serait bien que cela soit annexé dans les dossiers. Quelles sont les perspectives pour les résultats de l'étude ?

Mme COTTEVERTE

Des réunions ont été organisées avec D. Carton, contrôleur CRAMIF ; la première aura lieu le 04 novembre 2008, avec une perspective de prise de mesures, à confirmer, pour le 13 novembre.

Mme AGUIRRE

Au niveau de la préconisation de « vérifier les consignes d'utilisation », je tiens à souligner qu'un agent du service intérieur ou de Main sécurité, chargé de faire appliquer les consignes, n'a pas vraiment de moyen de coercition. Certains chauffeurs sont récalcitrants aux consignes, et il n'y a pas vraiment de solution.

Mme LAIDAOUI

Dans le cadre du protocole de sécurité, nous recensons toute entreprise qui intervient au Musée du Louvre. Les entreprises s'engagent à respecter ce protocole, qui vise à mettre les boas en cas de besoin, ou s'il y a un problème de sécurité. Nous pouvons ainsi éventuellement interdire l'accès à l'aire de livraison pour certaines sociétés. Un gros travail de recensement est en train d'être fait pour donner ensuite les moyens aux agents de pouvoir faire respecter les règles.

Mme COADIC

L'accès a-t-il déjà été interdit ?

Mme LAIDAOUI

Oui.

Mme AGUIRRE

En page 6 à la ligne « local de stockage du matériel », il est indiqué « travaux de réparation des fuites achevés à effectuer ».

Mme COTTEVERTE

C'est une coquille, ce sont des travaux à effectuer.

Mme HENOCQ

Pouvons-nous avoir un rappel par rapport à la réunion du 07 novembre sur le sous-groupe aire de livraison, à laquelle M. Carton et le syndicat Sud sont conviés, notamment au niveau des demandes qui ont été faites ?

Mme COTTEVERTE

La réunion du 07 novembre est sensée assurer un suivi, à la demande du dernier CHS. Il s'agit d'un sous-groupe du groupement permanent du CHS. À ma connaissance, M. Carton ne sera pas présent

à cette réunion. Il a des soucis de disponibilité. Il répond à notre demande, mais en tant que contrôleur CRAMIF, il est là davantage pour les entreprises extérieures que pour nous. Nous pouvons toujours l'inviter.

M. MERLET

Compte tenu de l'importance du CHS exceptionnel – et non extraordinaire comme indiqué en début de document – du 08 janvier 2008, il y a des questions à poser sur les travaux en cours. Concernant les consignes d'utilisation, nous avons demandé initialement que ce soit un agent du musée qui s'en occupe, et non pas un agent de Main sécurité. Nous nous sommes ensuite demandé si cela faisait partie du cahier des charges de Main sécurité. Enfin, nous nous sommes demandé qui était responsable de l'application de ces consignes. Sera-ce désormais M. Tristant ? De même, en page 2, il est indiqué la préconisation de « systématiser les protocoles de sécurité », et nous voulions savoir où en était le projet de plaquette en plusieurs langues que nous avons évoqué.

M. GUILLAUD

Qui est à remettre aux chauffeurs, et non pas aux transporteurs, comme indiqué.

Mme LAIDAUI

Effectivement, il faut que quelqu'un soit responsable au niveau de Main sécurité pour que M. Tristant puisse avoir les moyens de mener sa politique. Un avenant est en cours pour que M. Tristant ait autorité sur le responsable de Main sécurité pour interdire l'accès à un camion ou à des personnes qui poseraient problème. Dans l'immédiat, M. Tristant a l'accès à NAGA pour vérifier qui intervient. Il met en place les plannings et donne les autorisations pour ne pas avoir de bousculades dans les livraisons. Au niveau du protocole, nous avons écrit à toutes les entreprises avec qui le musée intervient, et les réponses sont pour l'instant peu nombreuses. Les transporteurs ont de nombreux clients, et ne peuvent pas transmettre le protocole à tout le monde. Nous réfléchissons donc à un protocole à remettre à chaque chauffeur, qui doit être disponible en plusieurs langues, pour les transporteurs étrangers et notamment pour l'aire de livraison œuvres. Un groupe de travail a été mis en place à ce niveau là pour identifier les transporteurs et éditer les documents en fonction des besoins en langue.

M. MERLET

Cela paraît plus simple effectivement de remettre le document au chauffeur.

Mme COTTEVERTE

Le nouveau régisseur d'œuvres a été invité à participer à ce groupe de travail.

M. MERLET

Concernant l'information aux agents sur les détections de gaz et consignes, tous les ateliers n'ont pas été informés par voie de réunion.

M. NEE

D'autres ateliers peuvent être concernés par ces alertes, il faudrait les informer. L'atelier d'installation a certes eu l'information, mais l'atelier électromécanique a été touché et un agent s'est retrouvé au service médical.

M. CORDEAU

Deux réunions d'information sont programmées en novembre. Tout l'effectif de nuit présent ce soir-là assistera à la réunion.

M. NEE

Autre problème, page 3, le rideau métallique ne se ferme toujours pas. Pour les sanitaires, le siphon a été commandé. Cela est terminé ?

M. BOISSONNET

Non, ce n'est pas posé.

M. NEE

C'est un CHS qui a eu lieu il y a 10 mois, je le rappelle. De la même façon, il faudrait trouver une date pour le problème de la réserve, juste en dessous en page 3. Concernant le bureau du mouvement des œuvres, la commande de mobilier a-t-elle été effectuée ?

M. BOISSONNET

Oui.

M. NEE

En page 4, section coffre des œuvres, cela a-t-il été « relampé » ?

M. BOISSONNET

Non.

M. NEE

S'il y a un souci par rapport à l'accès aux coffres, il suffit de passer par l'atelier d'éclairage. Au niveau du local technique chauffeur, l'armoire-vestiaire et de stockage de produits dangereux est à programmer.

En page 5, au niveau de l'accueil non sécurisé des vestiaires hommes – « ne fonctionne plus » - quelque chose a-t-il été fait ?

M. BERNARD

Il y avait un système de digicode qui a été supprimé et remplacé par une serrure classique, avec un organigramme spécifique à l'atelier. Il y a eu un autre problème : le système de chasse d'eau des toilettes a été volé.

M. NEE

Où en sommes-nous par rapport à la commande de travaux de baie fixe en cours ?

M. BOISSONNET

La commande est en cours. Il y a une date prévue que je n'ai pas là mais que je pourrais vous communiquer.

M. NEE

Il est écrit « pas de projet en cours » pour les vestiaires femmes. C'est dommage, car les effectifs ont augmenté – 2 personnes – et elles ont toujours un vestiaire dans un bureau emprunté. Ce serait bien d'entamer une action à ce niveau.

Au niveau de la circulation, les issues de secours inaccessibles ont-elles été dégagées ?

M. BOISSONNET

Non, cela n'est pas fait.

M. NEE

De la même façon, les portes de l'armoire électrique n'ont pas été remplacées.

M. GUILLAUD

En page 7, une formation va-t-elle être mise en place pour la petite poinçonneuse hydraulique ?

M. BOISSONNET

Oui. Nous nous sommes rendu compte que les agents n'avaient pas les formations *ad hoc*, pour les machines utilisées par les installateurs. Cela va être fait pour toutes les machines, en dehors des ateliers spécifiques où les gens sont formés. Cela est inscrit au plan de formation 2009.

M. MERLET

Confirmez-vous la date du 15/10 pour la livraison prévue des locaux des vestiaires hommes, pour l'atelier d'installation ?

M. BOISSONNET

Oui. Si ce n'est aujourd'hui cela est pour cette semaine. Les bureaux remplaçant les algeco dans l'atelier installation sont quasiment achevés. Il manque simplement du mobilier.

M. MERLET

Un point n'apparaît pas dans le document. Sin & Stes occupait un local à l'aire de livraison, local à usages multiples et de taille conséquente. Qu'en est-il de ce local, qui pourrait d'ailleurs servir aux agents travaillant à l'aire de livraison ?

M. BOISSONNET

Diverses utilisations ont été envisagées, par rapport aux problèmes actuels de place. Ce local rentre dans nos plans.

Mme HENOCQ

Pouvons-nous avoir plus de précisions concernant le système de captation des poussières en attente de devis, page 6 ?

M. BERNARD

Le fabricant est difficile à joindre, car cela ne représente pas un gros budget pour lui.

M. BOISSONNET

Nous avons essayé divers systèmes d'aspiration qui ne marchaient pas bien. La solution est donc de changer le système d'aspiration sur la machine que le fournisseur connaît très bien puisqu'il en est le constructeur, mais nous attendons toujours un devis convenable.

M. GUILLAUD

Les préconisations ont été faites ?

M. BOISSONNET

Oui.

M. BERNARD

Les consignes, notamment le fait d'effectuer « un nettoyage hebdomadaire de l'atelier par les agents ainsi qu'un programme annuel de grand nettoyage », ont été données lors d'une visite faite à l'atelier d'installation. Les agents doivent le nettoyer normalement tous les vendredis après-midi.

Mme HENOCQ

Vu que les travaux sur le système de captation prennent du temps, ne faudrait-il pas faire la commande de mesures d'empoussièrement avant la fin de leur réalisation, contrairement à ce qui est indiqué page 7 ?

M. BOISSONNET

Oui. Il y a simplement un problème de mise au point avec la Ville de Paris, car les 5 mesures de concentration nécessitent 10 déplacements de techniciens, etc.. Nous allons essayer de trouver un terrain d'entente à ce niveau.

VII. Comptes-rendus des visites CHS : agence comptable, jardin des Tuileries, atelier électromécanique, musée Eugène Delacroix (pour information)

Mme COTTEVERTE

Ces visites se sont étalées sur quelques mois, dont certaines fin novembre 2007.

M. MERLET

Les comptes rendus amènent beaucoup de préconisations, mais la question centrale demeure la même : les dates de mise en œuvre. Notamment pour le musée Delacroix, dont la situation apparaît peu satisfaisante, pour ne pas dire catastrophique. Cela serait intéressant d'inclure un calendrier dans les comptes rendus CHS, dans la mesure du possible. Cela éviterait un très grand nombre de questions, que nous n'aurons d'ailleurs pas le temps de poser, s'il fallait aborder tous les points soulevés par ces comptes rendus.

Mme COTTEVERTE

Ce sont des comptes rendus d'un état à un moment donné. Il ne faut pas oublier que dans l'intervalle, un certain nombre de choses ont pu être prises en charge dans les services.

Mme HENOCQ

Il faudrait à ce titre rajouter une colonne de suivi, pour savoir si des mesures ont été entamées entre temps. Par exemple, sur l'agence comptable, il est indiqué qu'aucun travail de rénovation n'a été fait depuis 1989, il serait intéressant de savoir si le chef de service a fait une demande de travaux.

Mme COTTEVERTE

Je rappelle que pour trois des quatre visites, ce sont des points qui ont été reportés d'un CHS à un autre. Il faut donc actualiser. Il faudrait faire le suivi dans celui des actions CHS, vu qu'il y a un délai important entre les visites et les présentations en CHS.

M. MERLET

Lorsque nous nous apercevons de dysfonctionnements lors de ces visites, et que nous en informons les agents sur place, ceux-ci agissent, mais lorsqu'il s'agit de dysfonctionnements plus vastes, par exemple l'absence de plan d'évacuation à l'atelier électromécanique, ou d'identification d'alerte en cas de gaz toxique, rien ne se passe. Ce n'est pas normal.

Mme COTTEVERTE

La délégation CHS fait un constat, mais ensuite les choses doivent se faire au niveau du service, avec différents conseils.

M. MERLET

Le problème réside dans le caractère récurrent de l'inaction.

M. IROLLO

Il faut avoir un suivi de ces actions. Je rappelle que ces visites sont assez récentes. Elles ne sont systématisées que depuis deux ou trois ans. Le suivi des actions post-préconisations relève de la responsabilité des services. Il faut mettre cela en place, et c'est l'intention de l'administration.

Mme LAMBERT

M. Khali a commencé à prendre en charge certaines actions, mais il attend le compte rendu pour revenir sur chaque point. Il a appelé les services concernés.

Mme HENOCQ

Nous pouvons faire le suivi du musée Delacroix point par point si Mme Lambert a les informations.

Mme LAMBERT

J'ai effectivement fait le compte rendu avec Mme Cotteverte.

M. IROLLO

La situation du musée Delacroix est particulière, dans la mesure où il y a déjà eu beaucoup de travaux. M. Leribault a eu en main les comptes rendus et va maintenant mettre les choses en place. Nous pourrions parler du suivi de ces actions au prochain CHS.

Mme HENOCQ

Donc nous intégrons toutes les visites au tableau de suivi du CHS, et chaque chef de service répond aux remarques formulées.

M. MARTIN

Concernant l'atelier électromécanique et « l'inondation de l'entrée jusqu'au bureau du chef d'atelier en cas de fortes pluies », il est indiqué « à étudier ». Cela est un peu effrayant.

M. CLEMENT

C'est une zone qui a connu des travaux pendant très longtemps. Les extérieurs au-dessus de cette zone d'atelier viennent juste d'être traités. Il faut maintenant prendre des mesures par rapport à ce problème qui est celui du recueil des eaux d'orage. Nous ne pouvions pas faire quelque chose avant d'avoir l'achèvement des travaux du dessus, c'est pour cela que rien n'avait été fait avant. Nous allons désormais pouvoir faire quelque chose. De la même façon, le problème des gaz toxiques

dans l'aire de livraison et leur influence dans ce couloir va pouvoir se résoudre par des mesures prises dans l'aire de livraison. La solution d'un problème n'est pas forcément toujours à l'endroit où se situe le problème.

Par rapport aux comptes rendus, j'ai préparé un certain nombre de choses qui sont à mettre en œuvre maintenant.

M. MARTIN

Pour le jardin des tuileries, quand vous écrivez que le « stabilisé est très poussiéreux, en été, il y a risque d'inhalation de poussières fines », ce n'est pas un risque, il y a effectivement inhalation.

M. BOGNON

Qu'en est-il des « travaux à prévoir » en rapport aux infiltrations dans le plafond du bureau du chef d'atelier, pour l'atelier électromécanique ?

M. BOISSONNET

Des travaux complets sont prévus.

M. CLEMENT

Le problème est qu'il y a des travaux au-dessus, au niveau du jardin, et il faut attendre de connaître leurs résultats avant de pouvoir entreprendre les travaux au niveau du bureau.

M. NEE

Il manque une case pour préciser cela dans le tableau.

M. SELLES

Tout ce qui a été fait va être intégré au tableau de suivi des actions du CHS, pour être suivi à chaque fois. Les visites qui ont été organisées à votre demande permettent simplement de nourrir également le document général sur les actions à mener, et de vous rendre compte à chaque fois.

M. GUILLAUD

Sommes-nous d'accord pour dire que les comptes-rendus sur l'atelier électromécanique et sur le jardin des tuileries ne sont plus des projets, car il y a marqué « projet » en entête ?

Mme COTTEVERTE

Oui.

M. BOGNON

En ce qui concerne l'absence d'organisation de l'évacuation, qui est un problème de sécurité, il est écrit qu'un « exercice d'évacuation est à organiser ». Qu'en est-il ?

M. CLEMENT

La visite concernait un atelier de deux personnes, avec une évacuation facile. Il y a une sortie d'évacuation dans le laboratoire d'à côté, avec ensuite la suite du couloir. La suite logique est de voir d'abord avec le SPSI quelles sont les structures concernées, pour pouvoir faire un exercice d'évacuation. Je n'ai donc pas sollicité à ce jour le SPSI, car j'ai besoin de savoir ce qu'il y a autour. Il faudrait avoir une visite avec vue d'ensemble, et non pas simplement une visite de l'atelier comprenant 2 personnes. De la même façon pour l'éclairage de secours et la diffusion du signal sonore, des travaux importants sont prévus et concerneront tout le secteur. Il y aura un retour par la suite.

M. NEE

Cela fait trois ans que je fais la demande d'organisation de l'évacuation. Il ne se passe rien.

M. MERLET

Et quand il se passe quelque chose, cela n'est pas fait dans les formes. Par exemple pour la visite de la caisse générale, il est indiqué qu'un extincteur doit être installé dans le sas d'entrée : un extincteur a été posé sur le sol, dans lequel on peut buter à chaque instant, et ce n'est pas un endroit où il y a peu de passages. Nous ne disons pas que les actions ne sont jamais menées, mais elles ne le sont pas toujours convenablement.

VIII. Visites CHS 2nd semestre 2008 (pour information)

Mme COTTEVERTE

Concernant le programme, j'avais demandé aux organisations syndicales de faire des propositions qui seraient ensuite débattues en CHS. Aucune proposition n'a été faite.

Mme AGUIRRE

Nous continuons à faire la même remarque, c'est-à-dire qu'il n'est pas possible de tout visiter en un an et qu'aucun programme pluriannuel n'a été fait. Nous avons visité des lieux plusieurs fois, et d'autres jamais. Résultat, nous ne savons même plus ce que nous avons couvert ou non. C'est le flou.

M. SELLES

Vous pouvez écrire cela tout en faisant la suggestion de lieux ou priorités. Nous pouvons faire un programme pluriannuel de visites.

Mme AGUIRRE

Il faudrait définir un thème, avec l'ensemble du CHS. Je ne représente pas tout le CHS.

M. SELLES

Nous allons essayer de savoir, lors du prochain groupe permanent, quelles visites ont déjà été faites, et nous tâcherons d'établir un schéma de priorités pour le proposer au CHS. Concernant le second semestre 2008, y a-t-il des propositions des autres syndicats ?

Mme BERTHOMIEUX

Il serait bien de faire une visite au Louvre des antiquaires une fois les bureaux aménagés.

Mme HENOCQ

Nous pouvons également faire une visite de l'extension médiathèque, qui est indiquée dans le tableau de suivi.

Mme COTTEVERTE

Cela est peut-être suffisant, car nous sommes à la mi-octobre.

M. MERLET

Le service informatique a-t-il été visité ? Il semble que les conditions de travail n'y soient pas particulièrement bonnes.

M. SELLES

Oui, d'ici la fin de l'année ou début du premier semestre de l'année prochaine.

IX. Questions diverses

M. NEE

Pouvez-vous nous assurer que la baisse du budget de la DAMT ne va pas influencer sur les travaux dans le cadre du CHS ?

M. SELLES

Non. Les travaux du CHS sont prioritaires, il n'y a aucun risque.

M. MARTIN

Pouvons-nous étudier la budgétisation d'achats d'EPI (équipement de protection individuelle) pour les visites des membres du CHS, de type casques, chaussures de sécurité, pour éviter d'être en infraction ?

M. SELLES

D'accord. Il faut organiser un achat ou bien libérer des stocks pour qu'il y en ait pour le jour des visites.

M. NEE

Concernant la visite du CHS de vendredi dernier au Louvre des antiquaires, est-il normal d'avoir des armoires électriques dans des bureaux ? Elles ne sont pas fermées à clé, il y a des portes en bois battantes.

M. BOISSONNET

Les travaux ne sont pas terminés. Il peut y avoir des armoires électriques dans des bureaux, à condition qu'elles ne soient pas accessibles.

M. ROGIER

Il y a des préconisations INRS. Des armoires de ce niveau de puissance ne présentent pas de risque de rayonnement électromagnétique.

Mme HADBI

Au niveau de la restauration, je tiens à signaler que les places prioritaires pour les personnes handicapées ne sont pas toujours respectées. Il y a également un problème au niveau des dessertes, les chariots servant à desservir les plateaux, qui fonctionnent très mal et sans maintenance. Il y a également une personne de petite taille travaillant aux Arts Décoratifs qui vient prendre ses repas dans notre cantine et qui emmène le chariot dans l'autre sens. Il faudrait revoir le nombre de chariots et la hauteur.

Mme HENOCQ

Il y a eu trois CHSCT extraordinaires, dont un pour Main sécurité, deux concernant Sin & Stes – Mme Lemonnier était présente au deuxième – et il a été signalé durant ces trois séances un problème de mise à jour du plan de prévention de Main sécurité. MM. Cano et Leduc ont été informés, ainsi que l'ACMO. Cela serait bien d'étudier le plan de prévention de ces deux sociétés, très présentes au Louvre, lors d'un prochain CHS. J'avais également posé la question à M. Boissonnet concernant le plan de prévention de Sin & Stes.

M. BOISSONNET

Il me semble qu'il existe un plan de prévention. Nous en faisons la mise à jour actuellement.

Mme HENOCQ

Je ne crois pas. Rien n'a été signé par le président du CHS.

M. SELLES

D'accord, nous rendrons compte, lors du prochain CHS, de l'existence et des améliorations éventuellement apportées dans le cadre de l'accord qui est négocié.

M. BOGNON

Pouvons-nous disposer des dates de changements réalisés et prévus des filtres de climatisation, ainsi que des données précises dans le suivi des actions CHS ?

M. BOISSONNET

Oui. La totalité des filtres est changée chaque année à deux reprises. Nous pouvons vous donner les dates. Il y en aura plusieurs, car nous ne faisons pas tout en même temps.

Mme MALLEGOL

Il y a un problème au niveau du Starbucks Café : des containers sont placés près de l'issue de secours par le personnel du café et répandent abondamment du café liquide sur le sol, ce qui le rend extrêmement sale et glissant.

M. SELLES

Nous allons vérifier cela avec le service de valorisation du domaine qui gère la concession de Starbucks.

Mme HADBI

Il faudrait également faire quelque chose au niveau des portes, qui ont une fâcheuse tendance à nous voler dans la figure. Cela pourrait permettre d'éviter un certain nombre d'accidents du travail, en mettant par exemple des hublots.

M. SELLES

Merci à tous, notamment aux services du musée, à Brigitte Cotteverte, Françoise Moreau, la DRHDS, l'inspecteur hygiène et sécurité, les services intérieurs et la DAMT pour le travail fourni pour améliorer les conditions de travail et de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 32.

Le Président
Didier SELLES

Le Secrétaire
Jean-Marc IROLLO

Le Secrétaire adjoint
La CGT